



Filière technique

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2025

Cet examen professionnel a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2025, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 8 octobre au 21 novembre 2024
Épreuve écrite	Le 10 avril 2025
Réunion du jury	Le 27 mai 2025
Épreuve orale d'admission	Les 24 et 25 juin 2025
Réunion du jury d'admission	Le 3 juillet 2025

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



B. Inscriptions

Cet examen était ouvert aux fonctionnaires, justifiant d'au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois, le décret n°2023-927 du 7 octobre 2023 permet de maintenir les conditions de promotion au titre des avancements qui prévalaient avant l'entrée en vigueur du décret n° 2022-1200 du 31 août 2022.

Aussi, les conditions précédentes étaient ouvertes aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces dispositions dérogatoires s'appliquent au technicien territorial principal de 2^{ème} classe titulaire au 1^{er} septembre 2022.

139 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription.

Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leur dossier ne serait examiné qu'après l'épreuve écrite. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le service concours du CDG29 à réception des dossiers des candidats, exceptée les signatures obligatoires. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le CDG29 avant l'épreuve écrite.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats devaient produire avant le début de l'épreuve écrite (soit le 10 avril 2025), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part à l'épreuve écrite sous réserve :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- de remplir les conditions d'inscription pour cet examen professionnel.

Les candidats se sont inscrits dans les 10 spécialités ouvertes :

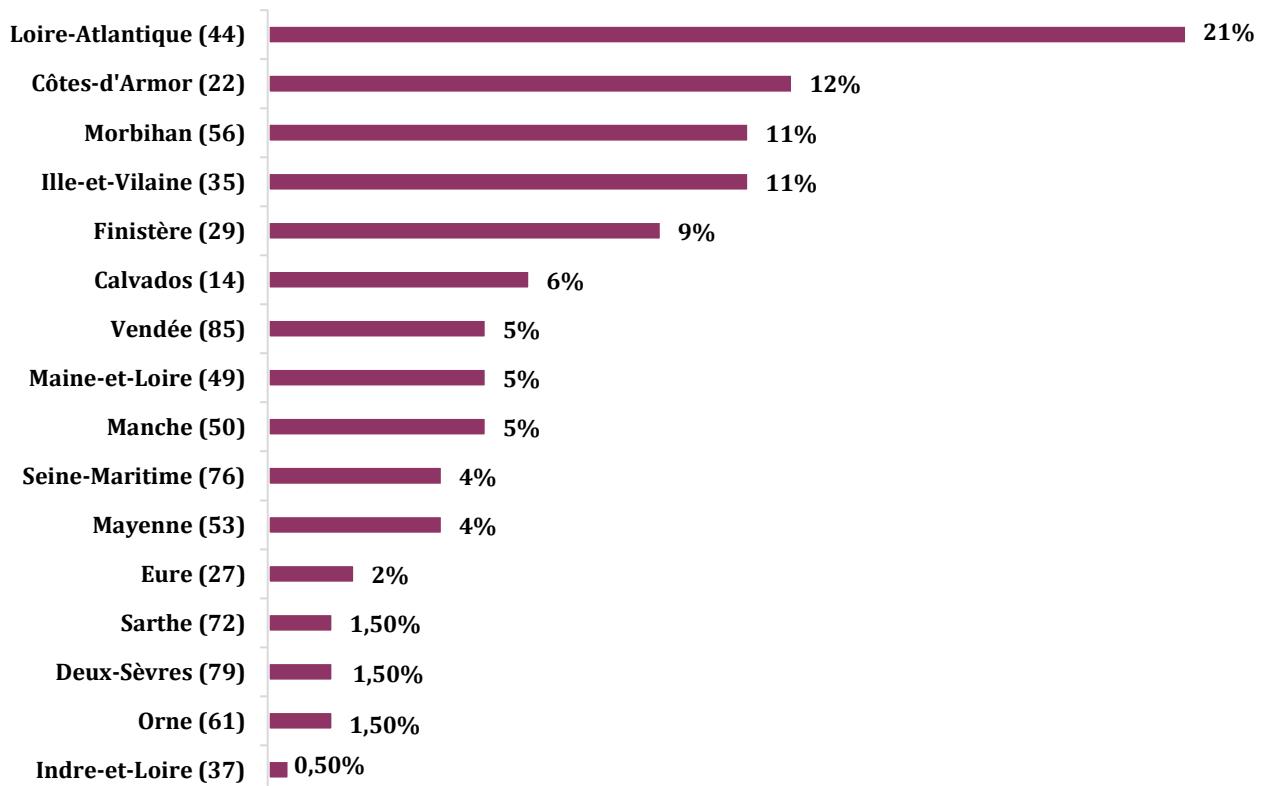
	Nombre d'inscrits
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	36
Réseaux, voirie et infrastructures	27
Espaces verts et naturels	21
Services et intervention techniques	17
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15
Bâtiments, génie civil	14
Métiers du spectacle	4
Aménagement urbain et développement durable	2
Déplacements, transports	2
Artisanat et métiers d'art	1
TOTAL	139

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

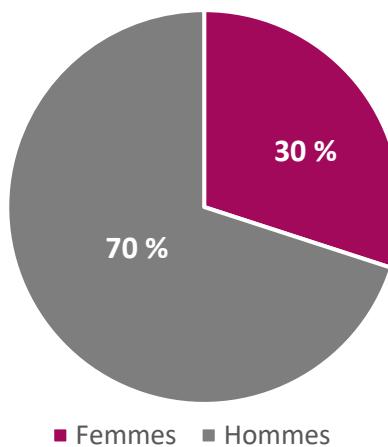
RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE	
	Pourcentage	TOTAL
Bretagne	43%	98 % des candidats convoqués sont domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	36,5 %	
Normandie	18,5 %	
Hors Grand-Ouest	2 %	

DÉPARTEMENT D'ORIGINE



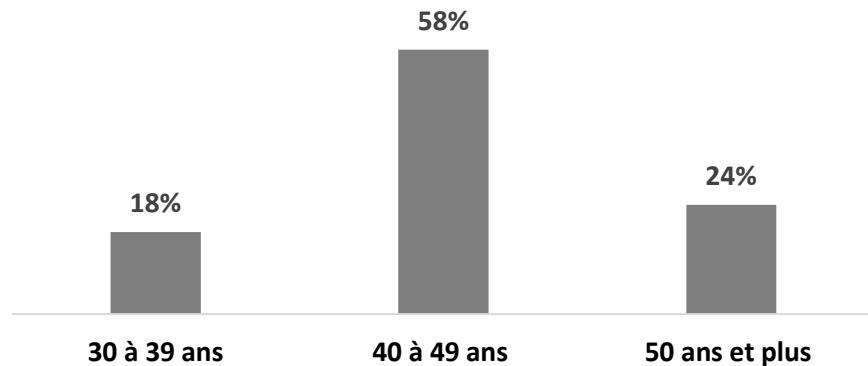
La majorité des candidats viennent des départements de la Loire Atlantique et des Côtes-d'Armor.

B. Répartition femmes - hommes

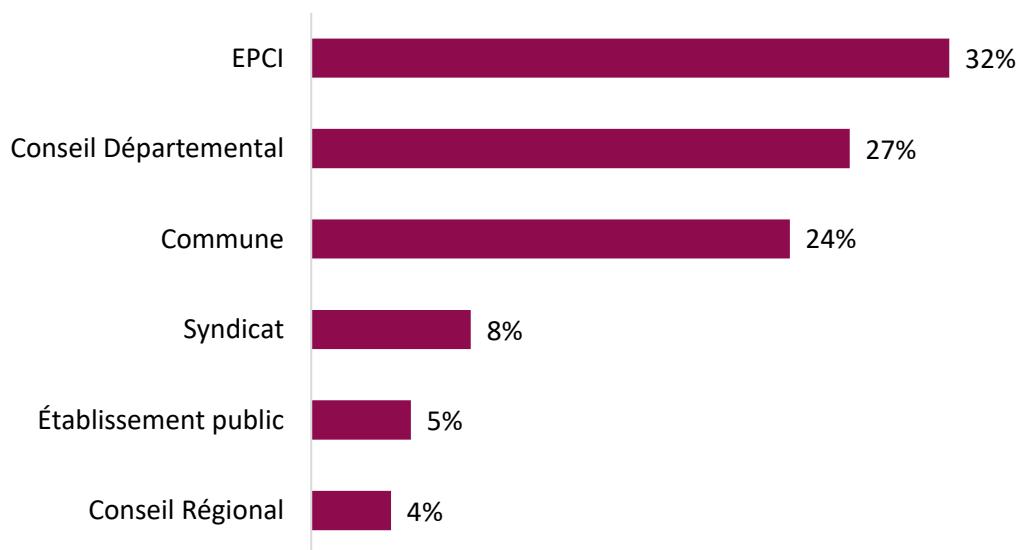


La grande majorité, soit 70 % des candidats inscrits sont des hommes.

C. Tranches d'âges



D. Type d'employeur



Au moment de leur inscription, 32 % des candidats exerçaient au sein d'un EPCI.

III. ÉPREUVE ÉCRITE

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

« Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. »

- *Durée : 3 heures ; coefficient 1.*

Les sujets ont été conçus par la cellule pédagogique nationale et portaient sur :

SPÉCIALITÉ	SUJET
Bâtiments, génie civil	Le déploiement d'installations photovoltaïques
Réseaux, voirie et infrastructures	L'aménagement routier des villes et villages
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La mise en place du réemploi
Aménagement urbain et développement durable	La renaturation des friches industrielles
Déplacements, transports	La mobilité multimodale en milieu rural
Espaces verts et naturels	La gestion préventive du risque incendie de végétation
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	L'intégration de logiciels open source
Services et interventions techniques	La gestion des épisodes de sécheresse
Métiers du spectacle	La mutualisation des lieux culturels
Artisanat et métiers d'art	Le réaménagement des réserves muséales

B. Déroulement

7 candidats ont annulé leur inscription avant l'épreuve écrite.

132 candidats ont donc été convoqués à l'épreuve écrite, qui s'est déroulée le 10 avril 2025 dans le Finistère (29) :

- au Parc des Expositions de Penfeld à Guilers
- au Centre de Gestion du Finistère à Quimper

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	101
Taux d'absentéisme	23,50 %

	Nombre de candidats présents
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	26
Réseaux, voirie et infrastructures	18
Espaces verts et naturels	14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13
Bâtiments, génie civil	12
Services et intervention techniques	12
Aménagement urbain et développement durable	2
Métiers du spectacle	2
Artisanat et métiers d'art	1
Déplacements, transports	1
TOTAL	101

Aucun procès-verbal n'a été rédigé pendant l'épreuve.

Lors de la vérification des dossiers d'inscription, après l'épreuve écrite, tous les candidats ont été admis à concourir.

C. Résultats de l'épreuve écrite

Chaque copie, rendue anonyme, a fait l'objet d'une double correction.
Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

1- Tableau des résultats

15 % des candidats ont suivi une préparation à cet examen professionnel avec le CNFPT.

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
3	15,75	10,26

Notes sur 20

	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Services et interventions techniques	4,75	12,63	8,71
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	14,50	9,23
Métiers du spectacle	8	11,50	9,75
Réseaux, voirie et infrastructures	6,50	15,75	10,32
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	15	10,58
Espaces verts et naturels	5,50	15,38	10,92
Aménagement urbain et développement durable	10,75	12,63	11,69
Bâtiments, génie civil	5,50	15	11,98
Déplacements, transports	-	12,50	12,50
Artisanat et métiers d'art	-	14,50	14,50

2 – Signe distinctif

Les mentions, ci-dessous, ont été communiquées aux candidats oralement par les responsables des centres d'écrit, sur la consigne qui leur a été distribuée individuellement ainsi que sur la première page du sujet.

« Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie hormis dans le cadre d'identité : tel que votre nom, prénom, numéro de convocation, initiales, signature, ... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses, de noms imaginaires ou existants : nom d'une collectivité fictive, de votre collectivité, de votre lieu de résidence, nom d'une personne existante ou fictive, de même que le lieu de la salle d'examen où vous composez, ou encore une date fictive (autre que celle du jour de l'examen soit le 10 avril 2025). Vous devez seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet. »

Une copie a été soumise aux membres du jury institutionnel afin qu'ils déterminent la présence ou non d'un signe distinctif.

Le signe distinctif relevé concerne la mention d'une date différente de celle du jour de l'examen professionnel.

Après délibération, le jury institutionnel décide d'attribuer la note de 0 sur 20 à la copie du candidat.

3- Notes éliminatoires

Conformément à l'article 6 du décret n°2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de cet examen professionnel : « ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

5 candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Le jury institutionnel, réuni le 27 mai 2025, a convoqué **95 candidats** à l'épreuve orale d'admission. Les notes obtenues vont de 5 à 15,75 sur 20.

D. Conseils aux candidats pour l'épreuve écrite

Les correcteurs ont relevé un correct niveau dans l'ensemble des spécialités.

La 1^{ère} partie, dite informative, a été globalement comprise et bien traité. Les plans annoncés sont clairs pour la majorité des candidats et les informations étaient structurées et bien énoncées.

Le mode projet, présenté dans la seconde partie du rapport, a été globalement moins bien maîtrisé. Les propositions méthodologiques et opérationnelles formulées demeurent parfois trop générales et théoriques. Les correcteurs recommandent aux candidats de développer plus en profondeur cette partie, en l'illustrant par des propositions personnelles concrètes, originales et ambitieuses.

Les sujets sont en ligne sur le site internet du CDG29 : www.cdg29.bzh.

IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant :

« Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle. Il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. »

- Durée : 20 minutes ; coefficient 2.

B. Déroulement

95 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée les 24 et 25 juin 2025 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

Nombre de candidats présents	89
Taux d'absentéisme	6,31 %

	Nombre de candidats présents
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22
Réseaux, voirie et infrastructures	17
Espaces verts et naturels	14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12
Bâtiments, génie civil	11
Services et intervention techniques	9
Métiers du spectacle	2
Aménagement urbain et développement durable	1
Artisanat et métiers d'art	1
Déplacements, transports	1
TOTAL	89

Aucun procès-verbal n'a été dressé durant l'épreuve.

C. Résultats de l'épreuve orale

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes ≥ 10	Moyenne
3	20	73	12,95

Notes sur 20

	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Artisanat et métiers d'art	-	10,50	10,50
Aménagement urbain et développement durable	-	11	11
Réseaux, voirie et infrastructures	6	18	12,21
Métiers du spectacle	11,50	13	12,25
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	20	12,58
Bâtiments, génie civil	3	17,50	13,05
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6,50	18	13,05
Services et interventions techniques	9	16	13,50
Espaces verts et naturels	7	18	13,93
Déplacements, transports	-	15,50	15,50

Un candidat a été éliminé en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

D. Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'admission

Les examinateurs notent un bon niveau général.

La présentation des candidats était préparée pour une grande majorité d'entre eux.

Les connaissances techniques et savoirs professionnels sont maîtrisés néanmoins celles en lien avec l'environnement territorial restent à consolider.

Certains candidats rencontrent des difficultés à adopter une posture d'encadrant lors des mises en situation.

Les examinateurs ont attribué les appréciations suivantes aux :

➤ **Notes inférieures à 8 sur 20 :**

La présentation apparaît insuffisamment préparée. Les connaissances techniques et professionnelles ne sont pas suffisamment maîtrisées, et les compétences en encadrement ainsi que la compréhension de l'environnement territorial nécessitent un travail d'approfondissement.

➤ **Notes entre 8 et 10 sur 20 :**

Une présentation préparée, avec des connaissances techniques et professionnelles partiellement maîtrisées. Les capacités d'encadrement ainsi que la connaissance de l'environnement territorial au-delà du poste occupé restent à approfondir.

➤ **Notes > à 10 et jusqu'à 13 sur 20 :**

Une présentation bien préparée, démontrant des connaissances techniques et professionnelles maîtrisées dans leur domaine. Les connaissances liées à l'environnement territorial sont correctes, mais les examinateurs relèvent un manque d'ouverture sur le fonctionnement territorial au-delà de la collectivité d'appartenance.

Les aptitudes à l'encadrement gagneraient à être davantage approfondies.

➤ **Notes supérieures à 13 sur 20 :**

Une présentation convaincante, reflétant une forte motivation pour accéder au grade de technicien territorial principal de 1^{re} classe. Le candidat démontre une bonne compréhension des missions liées au cadre d'emploi, des connaissances techniques et professionnelles solides, de réelles aptitudes à l'encadrement d'équipe ainsi qu'une maîtrise confirmée des enjeux territoriaux.

V. RÉSULTATS D'ADMISSION

A. Moyenne générale (écrit et oral)

Notes sur 20

Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Nombre de moyenne ≥ 10/20	Moyenne générale
5,75	17,67	72	12,16

B. Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 :

« Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20. »

Après examen des notes obtenues par les candidats présents et délibération, les membres du jury institutionnel ont fixé un **seuil d'admission à 12 sur 20.**

47 candidats ont été déclarés admis.

VI. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Notes sur 20

Spécialités	Epreuve écrite							Copies avec signe distinctif	Epreuve orale					
	Convoqués	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Notes éliminatoires (moins de 5)	Convoqués		Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Notes éliminatoires (moins de 5)	
Bâtiments, génie civil	13	12	5,50	15,00	11,98			12	11	3,00	17,50	13,05	1	
Réseaux, voirie et infrastructures	25	18	6,50	15,75	10,32			18	17	6,00	18,00	12,21		
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	34	26	3,00	14,50	9,23	3		23	22	6,50	18,00	13,05		
Aménagement urbain et développement durable	2	2	10,75	12,63	11,69			2	1	11,00	11,00	11,00		
Déplacements, transports	2	1	12,50	12,50	12,50			1	1	15,50	15,50	15,50		
Espaces verts et naturels	21	14	5,50	15,38	10,92			14	14	7,00	18,00	13,93		
Ingénierie, informatique et Systèmes d'information	15	13	6,00	15,00	10,58			13	13	5,00	20,00	12,58		
Services et interventions techniques	16	12	4,75	12,63	8,71	2	1	9	9	9,00	16,00	13,50		
Métiers du spectacle	3	2	8,00	11,50	9,75			2	2	11,50	13,00	12,25		
Artisanat et métiers d'art	1	1	14,50	14,50	14,50			1	1	10,50	10,50	10,50		
TOTAL	132	101	3,00	15,75	10,26	5	1	95	89	3,00	20,00	12,95	1	

Notes sur 20

Spécialités	Résultats d'admission (épreuves écrite et orale)			Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
	Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale		
Bâtiments, génie civil	5,75	16,33	12,70	12	6
Réseaux, voirie et infrastructures	6,17	16,58	11,65		7
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6,17	16,83	12,02		12
Aménagement urbain et développement durable	10,92	10,92	10,92		0
Déplacements, transports	14,50	14,50	14,50		1
Espaces verts et naturels	6,50	17,13	12,93		11
Ingénierie, informatique et Systèmes d'information	6,00	17,67	11,91		5
Services et interventions techniques	8,71	14,08	12,03		4
Métiers du spectacle	10,33	12,50	11,42		1
Artisanat et métiers d'art	11,83	11,83	11,83		0
TOTAL	5,75	17,67	12,16		47

Fait à Quimper, le 3 juillet 2025

La Présidente du Jury



Madame Françoise RAOULT